

INFORMATION AUX FAMILLES

Vous avez fait une demande auprès de la MDPH

Votre enfant a été reconnu « **en situation de handicap** »
et bénéficie d'une notification de la **CDAPH**

(Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

pour un ACCOMPAGNEMENT
humain au cours de sa scolarité
(AESH = accompagnant des élèves
en situation de handicap)



pour une ORIENTATION

vers une structure
ou un dispositif spécialisé ou
adapté de l'école,
du collège ou du lycée
(ULIS, SEGPA...)

vers un établissement
ou un service de soins
médico-social
(IME, ITEP, SESSAD...)

Votre interlocuteur privilégié est **l'enseignant référent**
(ERSEH = enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés)
du secteur de l'école ou de l'établissement de votre enfant.

Annuaire des ERSEH du Calvados (écoles et établissements publics et privés)
disponibles à l'adresse suivante :

<https://prim14.discip.ac-caen.fr/ASH>
(rubrique scolarisation des élèves handicapés)



Prenez contact avec cet enseignant pour vous faire connaître, pour évoquer la situation scolaire de votre enfant, pour anticiper autant que nécessaire l'arrivée de l'AESH ou la nouvelle affectation...

VOUS AVEZ AUSSI LA POSSIBILITÉ DE VOUS ADRESSER DIRECTEMENT À
LA CELLULE D'ACCUEIL, D'ÉCOUTE ET DE RÉPONSE
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL ÉCOLE INCLUSIVE

02 31 45 95 48

(à partir du 26 août jusqu'au 18 octobre 2019)

Lu Ma Je Ve 9h-12h15/13h30-17h et Me 9h-12h15

dsden14-sei@ac-caen.fr

